



**Procès-verbal de séance
du Conseil Municipal
N°03/2025
Du 12 mars 2025**

Le sept mars deux mil vingt-cinq, une convocation a été adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du douze mars deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures trente en Mairie, Salle du Conseil.

Date de la convocation : 07 mars 2025

Date d’affichage de la convocation : 07 mars 2025

Conseillers élus : 23

Conseillers en exercice : 23

À l’ouverture de la séance

Conseillers présents : 21

Procurations : 1

Séance du 12 mars 2025

Étaient présents à l’ouverture de la séance :

Sous la présidence de Monsieur Pascal BOEHM, Maire

Mesdames Sandra HADAS, Audrey KOPP et Boutheïna MZIOU, Adjointes

Messieurs Alfred KLEITZ, Christian ROBACH et Christophe WENDLING, Adjoints

Mesdames Frédérique BARADEL, Valentine FRITSCH, Martine HUARD, Fanny KACHLER, Sabrina NOEL et Patricia NONNENMACHER

Messieurs Thierry BOCHLER, André FEIDT, Amaury GUERRIER, Hervé KINTZELMANN, Julien PUEYO, Daniel ROUYER, Laurent SCHAEFFER et Olivier SCHLATTER

Absents excusés :

Madame Brigitte GOLDBRONN-RIZID donne pouvoir à Madame Audrey KOPP

Absents :

Madame Ghislaine VOGEL (arrivée à 20h00 lors du point 2025 – 024)

Assistait en outre :

Monsieur Vincent FOSELLE, Directeur Général des Services

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35.

Fonctionnement du Conseil Municipal

2025 – 021 Désignation d'un secrétaire de séance

2025 – 022 Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2025

Marchés Publics

2025 – 023 Décision de ne pas appliquer les pénalités de retard dans le cadre des marchés de travaux du Complexe Sportif

Affaires générales

2025 – 024 Soutien du Conseil Municipal de Dettwiller à la motion du SIS67

Affaires financières

2025 – 025 Budget principal

2025 - 025 - 1 Approbation du Compte de Gestion

2025 - 025 - 2 Approbation du Compte Administratif

2025 - 025 - 3 Affectation du résultat

2025 – 026 Budget Annexe Zone Eigen

2025 - 026 - 1 Approbation du Compte de Gestion

2025 - 026 - 2 Approbation du Compte Administratif

2025 – 027 Budget Annexe Weingarten III

2025 - 027 - 1 Approbation du Compte de Gestion

2025 - 027 - 2 Approbation du Compte Administratif

2025 – 028 Autorisation du Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Informations

2025 – 029 Déclarations d'intention d'aliéner

2025 – 030 Diverses informations

Fonctionnement du Conseil Municipal

2025 – 021 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose à Madame Fanny KACHLER d'être secrétaire de séance.
Madame Fanny KACHLER accepte cette proposition.

2025 – 022 Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2025

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 12 février 2025.

Aucune observation n'étant émise, Monsieur le Maire soumet au vote ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et par **20 VOIX POUR** et **2 ABSTENTIONS** (*Madame Valentine FRITSCH et Monsieur Amaury GUERRIER*) :

DÉCIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du 12 février 2025.

Marchés publics

2025 – 023 Décision de ne pas appliquer les pénalités de retard dans le cadre des marchés de travaux du Complexe Sportif

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre des marchés de travaux de rénovation et d'extension du Complexe Sportif, le chantier a subi certains retards.

Certaines entreprises seraient éventuellement pénalisables, au vu des divers retards pris (vis-à-vis non seulement des aléas liés à un chantier de réhabilitation, mais aussi de la météo).

L'état des retards est établi dans un tableau présenté aux élus lors de la séance.

La commune, en tant que maître d'ouvrage, porte sa part de responsabilité eu égard à deux éléments :

- la démission du Maire précédent : cette situation a fortement retardé plusieurs prises de décisions nécessaires au bon avancement du chantier, retardant la mise en œuvre de certains équipements, parmi lesquels la gestion des accès, les caméras ou encore les équipements de cuisine,
- la bache de rétention de 240 m³, dont la nécessité de l'installation et les caractéristiques précises ont été connues en cours de projet : la réalisation de cette installation n'a été finalisée que début 2025, empêchant de fait d'utiliser l'équipement, pourtant réceptionné en novembre 2024.

C'est ainsi l'effet en chaîne des répercussions des premiers retards de décision et de chantier qui ont entraîné une finalisation plus tardive de l'opération.

Dénouer les responsabilités spécifiques de chaque lot est aujourd'hui impossible. Aussi est-il proposé au Conseil Municipal de valider le principe de non-application des pénalités de retard.

TABLEAU DES RETARDS DU CHANTIER DU COMPLEXE SPORTIF				
Entreprise / bureau / partie concernée	N° lot	Nombre de jours de retard	Raison du retard	Situation
GCM	02	10 jours	Réalisation des curages périphériques - retard intervention	Terminée
		10 jours	Réalisation des dernières déposes et curages intérieurs	Terminée
FEHR	03	25 jours	Réalisation de rebouchages, calfeutrements, finitions bétons toutes zones	Terminée
WILHELM	04	10 jours	Fabrication et pose des renforts métalliques - en attente des plans	Terminée
SOPREMA	05	60 jours	Commandes des bacs aciers - délais allongés	Terminée
		60 jours	Commande du bardage retardée choix teinte	Terminée
		129 jours	Pose du bardage façade gymnase (problème d'accessibilité)	Terminée
		Fin prévue sur l'EXE6 le 13/12/2024, soit 59 jours ouvrés	Remplacement de la dalle sur plots tachés sur la terrasse R+1	En cours
SCHREINER	06	45 jours	Pose des menuiseries extérieures (validation de la teinte)	Terminée
		90 jours	Pose des finitions et habillages menuiseries	Terminée
HELLUY	07	60 jours	Pose des chevêtres de portes du gymnase existant	Terminée
		70 jours	Pose des finitions et habillages menuiseries	Terminée
		30 jours	Pose des gardes corps	Terminée
		15 jours	Levée des réserves et travaux à finir	Terminée
		Fin prévue au planning OS n°3 le 07/10/2024, soit 106 jours ouvrés	Installation clôture et portail parvis	En cours
REATECH	08	50 jours	Fin des ouvrages placo + réalisation des enduits	Terminée
		20 jours	Reprises et réalisation des jetfilers / enduits pour peintre	Terminée
REALSPORT	10	45 jours	Retard sur coulage de la chape	Terminée
SCE CARRELAGE	12	25 jours	Fin des travaux de carrelage	Terminée
		10 jours	Levée des réserves et travaux à finir	Terminée
MAYART	13	7 jours	Mise en peinture de la charpente métallique	Terminée
		30 jours	Mise en peinture des ouvrages intérieurs	Terminée
		15 jours	Levée des réserves et travaux à finir	Terminée
		Fin prévue le 10/01/2025, soit 41 jours ouvrés	Reprise lasure murs extérieurs (les conditions climatiques <5°C ne permettent pas l'application de la lasure)	En cours
SOVEC	14	Fin prévue sur l'EXE6 le 13/12/2024, soit 59 jours ouvrés	Mise en place des lampadaires du parvis et du cheminement arrière ; en attente de la livraison du fournisseur (remplacement têtes d'éclairage demandé par la MOE)	En cours
BW CHAUFFAGE	15	20 jours	Retard d'intervention sur réseau enterré	Terminée
GCM	18	25 jours	Retard d'intervention sur aménagement extérieurs	Terminée
		20 jours	Transmission des plans PAC conditionnant interventions	Terminée
		10 jours	Réalisation des aménagements extérieurs	Terminée

		Fin prévue au planning OS N°3 le 24/10/2024, soit 93 jours ouvrés	Plantation gazon (les températures négatives ne permettent pas l'engazonnement)	En cours
NOUANSPOUR	22	43 jours	Retard transmission dossier technique	Terminée
ECADE – SBE		40 jours	Cumul des fournitures des plans structure gros œuvre pour extension	Terminée
		15 jours	Fournitures des plans structure métallique pour gymnase	Terminée
SDEA		50 jours	Réseaux enterrés à déplacer - intervention repoussée et en retard du SDEA, bloquant le démarrage des fondations jusqu'au 03/07	Terminée
Maîtrise d'ouvrage		66 jours	Validation teinte des sols sportifs et mur d'escalade	Terminée
		25 jours	Validation des travaux supplémentaires et FTM inhérentes	Terminée
Aléas		95 jours	Découverte meneaux non porteurs dans le local vestiaires - inclus des sondages, devis, études puis reprise en sous œuvre pour pérenniser l'ouvrage	Terminée
		140 jours	Découverte fissuration et mouvement dallage existant du gymnase - inclus des sondages, devis, études puis reprise en sous œuvre pour pérenniser l'ouvrage	Terminée
		35 jours	Changement choix technique toiture local vestiaire pour économie	Terminée
		25 jours	Casse des réseaux enterrés par FEHR ou GCM	Terminée
		20 jours	Demande de réalisation d'un drain périphérique sur le gymnase + démarche	Terminée
		12 jours	Intempéries (neige, pluie, vent, froid)	Terminée

Madame Valentine FRITSCH demande pour quelles raisons ces pénalités de retard ne seraient pas appliquées. Monsieur le Maire répond que, pour les raisons évoquées plus haut, la commune porte, en tant que maître d'ouvrage, une importante responsabilité quant à ces retards de chantier. Monsieur Alfred KLEITZ précise que de nombreux documents ont, à l'époque, mis un temps certain à être retournés signés, ce qui a également entraîné des délais supplémentaires.

Monsieur le Maire ajoute que l'un des enjeux majeurs de cette délibération est de ne pas repousser dans le temps le dépôt des demandes de versements de soldes des subventions notifiées, et donc de ne pas prendre le risque que ceux-ci ne soient pas effectués.

En effet, rechercher les responsabilités de chaque entreprise dans cet effet en chaîne prendrait des semaines ; or les dates limites de dépôt des demandes de soldes de subventions se rapprochent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et par **21 VOIX POUR et 1 ABSTENTION** (Madame Valentine FRITSCH) :

DÉCIDE de ne pas appliquer de pénalités de retard dans le cadre des marchés de travaux du Complexe Sportif.

2025 – 024 Soutien du Conseil Municipal de Dettwiller à la motion du SIS67

Rapporteur : Monsieur le Maire

Depuis plusieurs années, le Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SIS 67) fait face à des difficultés dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission de secours d'urgence aux personnes qui représente 85 % de son activité opérationnelle.

En effet, à l'occasion des transports sanitaires dans les services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers, les équipages des véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) subissent, avant la prise en charge des victimes, d'importants temps d'attente, régulièrement supérieurs à trente minutes et pouvant aller jusqu'à plus de sept heures.

Si ces délais s'avèrent avant tout préjudiciables pour les patients transportés, ils ont également un impact particulièrement délétère sur le fonctionnement du SIS 67.

En effet, en immobilisant de manière prolongée des moyens humains et matériels, ils obèrent les possibilités du Service de dégager des ressources pour répondre aux autres sollicitations opérationnelles d'urgence. Ils représentent en outre une menace sur l'essentielle disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du fait des réticences légitimes des employeurs à libérer ces personnels de leurs contraintes professionnelles pour des durées parfois très longues. Enfin, plus globalement, cette situation conduit à une réelle perte du sens fondamental de la mission qui a fondé l'engagement des sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires, nuisant à la pérennité de leur motivation.

Afin de pallier ces difficultés et maintenir des capacités d'intervention en adéquation avec les enjeux identifiés dans le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques approuvé par arrêté préfectoral, le SIS 67 pourrait à terme être contraint de procéder à des recrutements supplémentaires de sapeurs-pompiers et à réaliser des investissements visant notamment à augmenter sa flotte de VSAV.

Nous considérons que cette situation n'est pas acceptable, tant au regard de la potentielle dégradation du service de secours à destination des habitants du territoire qu'elle induit qu'au niveau des conséquences sur le budget du SIS 67, dont l'équilibre est assuré très majoritairement par les finances locales par l'intermédiaire des contributions de la Collectivité européenne d'Alsace, des communes et intercommunalités, dans un contexte déjà particulièrement contraint.

Dans ce contexte, nous demandons à l'État, par l'intermédiaire notamment de l'Agence Régionale de Santé, d'ores et déjà alertée à de nombreuses reprises et depuis plusieurs années sur ce sujet, d'assumer ses responsabilités et de prendre l'ensemble des mesures permettant aux établissements de disposer de tous les moyens financiers, humains et matériels nécessaires afin d'assurer une prompte prise en charge des victimes transportées dans leurs services d'accueil des urgences.

Monsieur Olivier SCHLATTER se dit inquiet par la situation, dont il craint qu'elle continue d'empirer. Il ajoute que ce sujet de santé publique est en passe de devenir un problème de sécurité publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :
DÉCIDE d'apporter son soutien à la motion du SIS 67, afin d'appuyer sa demande légitime de moyens à hauteur de l'objectif d'une prise en charge rapide des victimes, par les services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers.

Affaires financières

2025 – 025 Budget principal

Rapporteur : Monsieur le Maire

2025 - 025 - 1 Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2024 du Budget Principal, dressé par la Trésorerie de Saverne, est présenté au Conseil Municipal.

Fonctionnement	
Dépenses	1 517 506,06
Recettes	1 919 101,46
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 - excédent	401 595,40
Excédent antérieur reporté	1 518 843,07
Résultat de fonctionnement de clôture 2024 - excédent	1 920 438,47
Investissement	
Dépenses	3 209 528,84
Recettes	2 274 116,49
Résultat d'investissement de l'exercice 2024 – déficit	- 935 412,35
Déficit antérieur reporté	- 254 044,44
Résultat d'investissement de clôture 2024 – déficit	- 1 189 456,79
Résultat global de l'exercice 2024 (fonctionnement + investissement)	730 981,68

Vu le Budget Primitif adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 03 avril 2024,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2024 présenté par le Service de Gestion Comptable de Saverne se résumant comme ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

DÉCIDE d'approuver le Compte de Gestion 2024 du Budget Principal dressé par le Service de Gestion Comptable de Saverne visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle aucune observation, ni modification.

2025 - 025 - 2 Approbation du Compte Administratif

Les dépenses et les recettes du Budget Principal sont présentées au Conseil Municipal.

Fonctionnement	
Dépenses	1 517 506,06
Recettes	1 919 101,46
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 - excédent	401 595,40
Excédent antérieur reporté	1 518 843,07
Résultat de fonctionnement de clôture 2024 - excédent	1 920 438,47
Investissement	
Dépenses	3 209 528,84
Recettes	2 274 116,49
Résultat d'investissement de l'exercice 2024 – déficit	- 935 412,35

Déficit antérieur reporté	- 254 044,44
Résultat d'investissement de clôture 2024 – déficit	- 1 189 456,79
Résultat global de l'exercice 2024 (fonctionnement + investissement)	730 981,68

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal pour l'adoption du Compte Administratif 2024.

Monsieur Christian ROBACH est nommé Président de séance. Monsieur Christian ROBACH demande aux conseillers si des observations complémentaires sont à formuler concernant le Compte Administratif 2024. En l'absence d'observation, Monsieur ROBACH soumet le Compte Administratif 2024 au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :
DÉCIDE d'adopter le Compte Administratif 2024 arrêté aux chiffres indiqués ci-dessus au niveau des chapitres dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil Municipal.

2025 - 025 - 3 Affectation du résultat

Les montants à prendre en compte pour l'affectation du résultat se calculent comme suit :

Budget communal	Résultat 2024 (1)	Affectation obligatoire 2024 (c/1068) (2)	Résultat 2024 (3)	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (4)	Reste à réaliser 2024 (5)	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat (= 1-2+3+4+5)
Fonctionnement (I)	2 140 533,51	621 690,44	401 595,40	-	-	1 920 438,47
Investissement (II)	- 254 044,44	-	- 935 412,35	-	- 405 100,00	- 1 594 556,79
Excédent reporté de fonctionnement I+II						325 881,68

La Commission des Finances réunie le 10 mars 2025 propose :

- d'affecter la somme de 1 594 556,79 € au compte 1068 afin de couvrir le déficit d'investissement,
- de reporter l'excédent de 325 881,68 € à la section de fonctionnement au compte R002.

Vu la délibération approuvant le Compte Administratif 2024,

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit être affecté (le résultat d'investissement restant toujours en investissement afin de couvrir en priorité le besoin de financement (éventuel déficit) de la section d'investissement) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :
DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024	1 920 438,47 €
Affectation obligatoire : À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068) Solde disponible affecté comme suit : • Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) • Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 594 556,79 € 325 881,68 €
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024	

Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €
--------------------------------	--------

2025 – 026 Budget Annexe Zone Eigen

Rapporteur : Monsieur le Maire

2025 - 026 - 1 Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2024 du Budget Annexe Zone Eigen, dressé par la Trésorerie de Saverne, est présenté au Conseil Municipal.

Le Compte de Gestion est en tout point conforme au Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Zone Eigen, qui sera exposé au point suivant.

Fonctionnement	
Dépenses	-
Recettes	-
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	-
Excédent antérieur reporté	257 208,27
Résultat de fonctionnement de clôture 2024	257 208,27
Investissement	
Dépenses	-
Recettes	-
Résultat d'investissement de l'exercice 2024 - déficit	- 142 008,30
Déficit antérieur reporté	-
Résultat d'investissement de clôture 2024 - déficit	- 142 008,30
Résultat global de l'exercice 2024 (fonctionnement + investissement)	115 199,97

Vu le Budget Annexe de la Zone Eigen adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 03 avril 2024,
Vu le Compte de Gestion pour l'exercice 2024 présenté par le Service de Gestion Comptable de Saverne se résumant comme ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :
DÉCIDE d'approuver le Compte de Gestion 2024 du Budget Annexe de la Zone Eigen dressé par le Service de Gestion Comptable de Saverne visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle aucune observation, ni modification.

2025 - 026 - 2 Approbation du Compte Administratif

Le Compte Administratif du Budget Annexe Zone Eigen est présenté au Conseil Municipal.

Fonctionnement	
Dépenses	-
Recettes	-
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	-
Excédent antérieur reporté	257 208,27
Résultat de fonctionnement de clôture 2024	257 208,27
Investissement	
Dépenses	-
Recettes	-
Résultat d'investissement de l'exercice 2024 - déficit	- 142 008,30

Déficit antérieur reporté	-
Résultat d'investissement de clôture 2024 - déficit	- 142 008,30
Résultat global de l'exercice 2024 (fonctionnement + investissement)	115 199,97

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal pour l'adoption du Compte Administratif 2024 du Budget Annexe de la Zone Eigen.

Monsieur Christian ROBACH est nommé Président de séance. Monsieur Christian ROBACH demande aux conseillers si des observations complémentaires sont à formuler concernant le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Zone Eigen. En l'absence d'observation, Monsieur ROBACH soumet l'approbation du Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Zone Eigen au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés : **DÉCIDE** d'adopter le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe de la Zone Eigen arrêté aux chiffres indiqués ci-dessus au niveau des chapitres dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil Municipal.

2025 – 027 Budget Annexe Weingarten III

Rapporteur : Monsieur le Maire

2025 - 027 - 1 Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2024 du Budget Annexe Weingarten III, dressé par la Trésorerie de Saverne, est présenté au Conseil Municipal.

Le Compte de Gestion est en tout point conforme au Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Weingarten III, qui sera exposé au point suivant.

Fonctionnement	
Dépenses	-
Recettes	-
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	-
Excédent antérieur reporté	-
Résultat de fonctionnement de clôture 2024	-
Investissement	
Dépenses	-
Recettes	-
Résultat d'investissement de l'exercice 2024	-
Déficit antérieur reporté	-
Résultat d'investissement de clôture 2024	-
Résultat global de l'exercice 2024 (fonctionnement + investissement)	-

Vu le Budget Annexe Weingarten III adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 03 avril 2024,
Vu le Compte de Gestion pour l'exercice 2024 présenté par le Service de Gestion Comptable de Saverne se résumant comme ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

DÉCIDE d'approuver le Compte de Gestion 2024 du Budget Annexe Weingarten III dressé par le Service de Gestion Comptable de Saverne visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle aucune observation, ni modification.

2025 - 027 - 2 Approbation du Compte Administratif

Le Compte Administratif du Budget Annexe Weingarten III est présenté au Conseil Municipal.

Fonctionnement	
Dépenses	-
Recettes	-
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	-
Excédent antérieur reporté	-
Résultat de fonctionnement de clôture 2024	-
Investissement	
Dépenses	-
Recettes	-
Résultat d'investissement de l'exercice 2024	-
Déficit antérieur reporté	-
Résultat d'investissement de clôture 2024	-
Résultat global de l'exercice 2024 (fonctionnement + investissement)	-

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal pour l'adoption du Compte Administratif 2024 du Budget Annexe de la Zone Eigen.

Monsieur Christian ROBACH est nommé Président de séance. Monsieur Christian ROBACH demande aux conseillers si des observations complémentaires sont à formuler concernant le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Weingarten III. En l'absence d'observation, Monsieur ROBACH soumet l'approbation du Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Weingarten III au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :
DÉCIDE d'adopter le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Weingarten III arrêté aux chiffres indiqués ci-dessus au niveau des chapitres dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil Municipal.

2025 – 028 Autorisation du Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par une délibération du 15 novembre 2023, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de restauration de la frayère Lily, qui vise, pour rappel, à améliorer la fonctionnalité du site, qui constitue un lieu de reproduction et de refuge pour divers animaux (batraciens, oiseaux, échassiers, ...).
Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 16 700,00 € HT.

Suite à cela, une subvention avait été accordée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Cette dernière porte aujourd'hui ce projet à hauteur de 80 % de son montant, soit 13 360,00 € HT.

Depuis, des dépenses complémentaires se sont avérées nécessaires :

- des travaux topographiques ont été effectués au mois de janvier 2024, pour un montant de 1 480,00 € HT,
- l'acquisition de la parcelle devrait s'élever, selon une estimation de France Domaine communiquée par SNCF Réseau, à 3 800 € HT hors frais de notaire et de bornage.

Soit un montant total de 5 280,00 € HT, également subventionnable par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :
DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Informations

2025 – 029 Déclarations d'intention d'aliéner

Aucune Déclaration d'Intention d'Aliéner n'est parvenue à la commune depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

2025 – 030 Diverses informations

- Journée portes ouvertes du Complexe Sportif :

Monsieur Christian ROBACH évoque cet événement, qui s'est déroulé le dimanche 02 mars et a attiré un grand nombre de visiteurs.

Monsieur le Maire ajoute que cette journée a été une grande réussite : les sportifs étaient satisfaits et les administrés heureux de découvrir l'équipement.

- Journée citoyenne :

Monsieur Christian ROBACH rappelle que le nettoyage de Printemps est prévu le samedi 22 mars à 09h00. Le rendez-vous est fixé place de la Gare.

- Travaux de la cour d'école :

Madame Sandra HADAS fait le point sur ces travaux, engagés le 10 février dernier et qui avancent à un rythme satisfaisant. Les diverses mesures de sécurité (sorties d'écoles, accès) ont été bien intégrées par les parents d'élèves et enseignantes. Madame HADAS invite les élus à lui faire remonter les éventuels soucis dont ils auraient connaissance.

Madame Valentine FRITSCH demande si les travaux seront achevés dans les temps. Madame HADAS répond que ce sera bien le cas (sous réserves des conditions météorologiques, en ce qui concerne les plantations).

- Conseil Municipal des Jeunes :

Monsieur Julien PUEYO annonce que la prochaine réunion de cette assemblée aura lieu le samedi 29 mars. Les jeunes élus seront notamment amenés à formuler des propositions relatives à l'avenir de l'aire de jeux de la Speck.

- Travaux du terrain synthétique :

Monsieur Hervé KINTZELMANN annonce que les travaux ont commencé ce lundi 10 mars. À la mi-mai, les mâts d'éclairage devraient être en place. Au début du mois de juin, les clôtures périphériques commenceront à être posées.

- Chasse aux œufs de Pâques :

Madame Boutheïna MZIOU annonce que cet événement aura lieu le samedi 12 avril.

- Bulletin municipal :

Madame Audrey KOPP annonce que le prochain numéro du bulletin municipal sortira le 15 mars. Elle demande aux élus de bien vouloir se rendre disponibles pour la distribution dans les boîtes aux lettres.

- Urbanisme :

Monsieur Alfred KLEITZ annonce qu'une Commission urbanisme se déroulera bientôt, et portera sur la modification en cours du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Une Commission cadre de vie est également à prévoir.

- Réserve incendie :

Monsieur André FEIDT annonce que la réserve incendie de la rue du stade a bien été réceptionnée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

- Budget Primitif 2025 :

Dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2025, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'organiser une réunion des Commissions réunies, afin d'échanger sur les orientations budgétaires. Cette réunion se déroulera le mercredi 19 mars, à 19h00. Monsieur le Maire invite les élus à en prendre bonne note.

- Commissions communales :

Madame Valentine FRITSCH fait remarquer que certaines Commissions communales ne se sont encore jamais tenues. Elle demande s'il est prévu qu'une Commission pour gestion des salles se réunisse bientôt.

Monsieur le Maire répond qu'une décision de calage budgétaire pour la gestion du gymnase sera prochainement prise. En effet, la commune n'a actuellement pas de visibilité sur les différents coûts, notamment ceux de l'eau et du chauffage.

Monsieur Olivier SCHLATTER met en avant l'importance de ne pas pénaliser les associations utilisatrices.

Monsieur le Maire va également en ce sens et ajoute que l'activité sportive est un enjeu d'éducation, de santé publique et d'attractivité de la commune ; l'idée étant que les scolaires et associations ne soient jamais pénalisés quant à l'utilisation de cet équipement.

- Ciné Cubic :

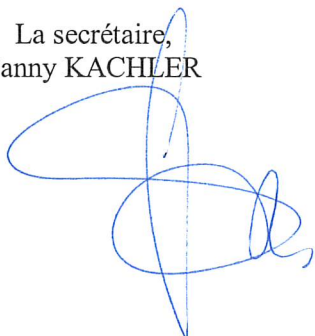
Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 12 février dernier, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à la Société Publique Locale (SPL) « Ciné Cubic » une subvention d'un montant de 5 000,00 €, afin d'apporter son soutien à ce cinéma de centre-ville.

Il annonce que Madame Mathilde LAFONT (présidente de la SPL) l'a contacté pour remercier la commune et le Conseil Municipal pour son engagement en faveur du cinéma.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h20.

Pour extrait conforme,
Dettwiller, le 12 mars 2025

La secrétaire,
Fanny KACHLER



Le Maire,
Pascal BOEHM

